

AVEC 8 PARTENARIATS DE RECHERCHE DANS LE BIOCONTRÔLE, AMOEBA CONFIRME UNE NOUVELLE PHASE DE DEVELOPPEMENT

Chassieu (France), le 29 avril 2020 - AMOEBA (FR0011051598 - AMEBA), producteur d'un biocide biologique, capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau et les plaies humaines, et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes, encore en phase de tests, dévoile ses ambitions stratégiques pour son activité biocontrôle et précise les futures étapes clés de sa nouvelle phase de développement.

Une nouvelle phase de tests multi-partenaire à grande échelle

Les résultats publiés par Amoeba en juillet 2019, démontrant l'efficacité du lysat d'amibe contre le mildiou de la vigne et de la pomme de terre ainsi que sur la rouille de la féverole, ont suscité l'intérêt de nombreux acteurs de l'agrochimie et des biosolutions, qui ont émis le souhait de procéder à leurs propres tests en interne.

Ainsi, huit candidats ont signé avec Amoéba des contrats de transfert de matériel ou « MTA » (Material Transfer Agreement). L'objet de ces partenariats de recherche est la mise à disposition par Amoéba de produits expérimentaux (sous diverses formulations) contenant le lysat d'amibe *Willaertia magna C2c Maky*. En contrepartie, les huit groupes agrochimistes financeront et procéderont à leurs propres essais en plein champ, à travers l'Europe, afin d'évaluer les performances de ces produits à prévenir les maladies sur différentes cultures.

Multiplier les données et avancer sur les étapes futures pour générer des premiers revenus

A l'issue de cette période de tests, allant du printemps jusqu'au début de l'automne 2020, les candidats transmettront à Amoeba leurs résultats. Si les tests sont concluants, de nouvelles négociations devraient avoir lieu entre Amoeba et les différents acteurs pour définir les paiements d'étape éventuels (milestones) et les fondements de relations commerciales futures. Trois ou quatre partenaires pourraient être sélectionnés pour passer à la phase suivante de développement et commercialisation de produits.

Dossier réglementaire enrichi par les essais en propre et en partenariat

Amoeba va poursuivre ses essais au champ, en propre, sur différents segments de marché : cultures spécialisées (vigne, tomate, cultures maraichères) et grandes cultures (céréales, soja ,betterave, pomme de terre) . Les maladies ciblées (mildious, rouilles, septoriose, fusariose ou encore cercosporiose) sont parmi celles qui entraînent des baisses de rendements importantes pour les agriculteurs.

Cette nouvelle phase d'évaluation pour 2020, en plein champ ou en chambre climatique, en propre ou en partenariat, effectuée sur 3 continents et dans 11 pays, représentera au total plus de 145 essais dont 75 pour la société. Les résultats obtenus viendront compléter et enrichir le dossier réglementaire, qui continue d'être porté par Amoéba.

Amoéba se charge d'obtenir l'approbation de sa substance avec les dépôts des dossiers d'ici fin mai en Europe et juillet aux États-Unis. Les partenaires prendront ensuite en charge les autorisations de mise



sur le marché (AMM). Les premières AMM pourraient être délivrées en 2022 aux États-Unis et en 2024 en Europe.

Financement validé et poursuite de l'activité malgré la crise sanitaire actuelle

Les essais effectués par Amoeba sont financés grâce au nouveau contrat d'émission d'OCA (obligations convertibles en actions), avec Nice & Green de 6,240 M€. Destiné à assurer la continuité d'exploitation jusqu'en août 2021, ce financement donne à Amoeba les moyens nécessaires pour poursuivre son activité notamment au niveau des dossiers réglementaires (biocontrôle et biocide) et de sa R&D jusqu'aux premiers revenus commerciaux.

« Il y a 10 ans, Amoeba a vu le jour grâce à la découverte des propriétés unique de l'Amibe Willaertia magna C2c Maky. Portés par une volonté de proposer des solutions alternatives au tout chimique, nous avons développé notre lysat en vue d'application dans le biocontrôle. Les premiers essais, en chambre climatique et en plein champ, ont validé nos efforts de recherche et développement. La stratégie mise en place depuis 1 an, visant à étendre la recherche à des partenariats tiers, a été couronnée de succès : pas moins de 8 accords viennent d'être signés avec des acteurs incontournables de l'agrochimie. Cette nouvelle phase de développement stratégique dans le biocontrôle nous permet à la fois d'enrichir nos dossiers réglementaires biocontrôle en vue des dépôts en Europe et aux Etats-Unis et de préparer la commercialisation des biosolutions au niveau mondial. Ces avancées décisives dans le biocontrôle ne nous empêchent pas d'avancer en parallèle dans l'instruction de notre dossier biocide qui conserve tout son potentiel. » déclare Fabrice PLASSON, Président Directeur Général d'Amoeba.



A propos d'AMOÉBA :

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de l'eau, de la santé et de la protection des plantes. Notre solution biologique est une alternative aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) évalué à 1,7 Md€ (1) sur un marché global des biocides chimiques pour le traitement de l'eau, estimé à 21 Md€ (2) et sur le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Mds€ (3). A terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement des plaies chroniques, évalué à 751 millions d'euros (4) aux Etats-Unis. La commercialisation des produits de santé, biocides et phytosanitaires associés est sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires locales. La société est actuellement en phase de tests sur les applications biocide et protection des plantes et ne commercialise aucun produit.

Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) avec une filiale au Canada et aux Etats-Unis, Amoéba est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-biocide.com.

(1): Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

(2): Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(3): Biopesticides Worldwide Market 2013, CPL, Wallingford, UK

(4): BCC Research, "Markets for Advanced Wound Management Technologies," Wellesley, MA, 2017



Contacts:

Amoéba

Valérie FILIATRE
Directeur Général Adjoint
04 26 69 16 00

valerie.filiatre@amoeba-biocide.com

Calyptus

Relations investisseurs & Presse
Grégory BOSSON / Mathieu CALLEUX
01 53 65 37 90 /91

amoeba@calyptus.net

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le document de référence d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 Avril 2019 sous le numéro D19-0383 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA (www.amoeba-biocide.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.